

SECOURS ET PRÊTS

|  |
| --- |
| **Présentation :**  Une aide exceptionnelle peut être attribuée aux agents rencontrant des difficultés financières après étude de leur situation par l’assistante du service social en faveur des personnels, sous forme   * de secours * de prêt à taux zéro (versé par la MGEN et remboursable par mensualités définies en accord avec l’assistante de service sociale)   Le dossier est présenté à la commission départementale d’action sociale qui émet un avis. La décision est prise par la Rectrice. |
| **Qui peut en bénéficier ?**   * les fonctionnaires titulaires ou stagiaires, en position d’activité ou de détachement au ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche, rémunérés sur un budget de l’Etat, * les agents non titulaires rémunérés sur un budget de l’Etat, les accompagnants des élèves en situations de handicap et assistants d’éducation, sous réserve que leur contrat initial en cours soit d’une durée supérieure ou égale à six mois, * les agents retraités percevant une pension de l’Etat, * les ayants droit : veufs et veuves non remariés et percevant une pension de réversion ; orphelins d’agents de l’Etat décédés percevant une pension temporaire d’orphelin. |
| **Comment en bénéficier ?**  Cette aide est attribuée après étude du dossier de l’agent par la commission départementale d’action sociale.  Les personnels qui sollicitent cette aide doivent fournir à l’assistante du service social en faveur des personnels les éléments nécessaires à l’étude de leur dossier.  **Les dossiers peuvent être présentés de façon anonyme.** |

|  |
| --- |
| **Pour tout renseignement, contacter le service social en faveur des personnels du département d’affectation :**     * Département de la Charente :   Monsieur Maxime MOREAU: 05 17 84 01 50 (ligne directe)  Social.personnels16@ac-poitiers.fr   * Département de la Charente-Maritime :   Madame Agatha MOREAU : 05 16 52 68 79  Madame Mathilde KAHLAT : 05 16 52 68 78 - as.pers.ia17@ac-poitiers.fr     * Département des Deux-Sèvres :   Madame Maud NOBLETZ : 05 17 84 02 50 – [social.personnels79@a](mailto:social.personnels79@a)c-poitiers.fr   * Département de la Vienne :   Madame Laurence TREBUGET : 05 16 52 65 99  Madame Myriam EL-HMAM  Secrétariat : 05 16 52 67 99 ssp86@ac-poitiers.fr |
|  |